

## ENSEIGNEMENT / PÔLES TERRITORIAUX

# L'accueil des enfants déficients visuels dans l'enseignement ordinaire est-il menacé ?

Depuis la rentrée 2022, les Pôles territoriaux se mettent en place dans l'enseignement ordinaire. Mais leur mode de fonctionnement suscite de nombreuses craintes. « *Mal outillés, dépourvus d'une ligne de conduite claire, peu centrés sur les besoins spécifiques des élèves, les Pôles territoriaux mettent à mal l'accompagnement scolaire des enfants déficients visuels* », alerte Eqla qui, depuis plus de 35 ans, accompagne chaque année une centaine d'enfants aveugles et malvoyants dans l'enseignement ordinaire en FW-B.

Créés pour rendre l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) plus inclusif, les Pôles territoriaux ont vu le jour lors de la dernière rentrée scolaire. L'objectif : apporter aux écoles ordinaires l'expérience issue de l'enseignement spécialisé pour les aider à mieux accueillir les enfants à besoins spécifiques et les soutenir dans la mise en place des aménagements raisonnables.

Si l'objectif est louable sur papier, les premiers retours d'expérience s'avèrent très compliqués. « *La réforme des Pôles territoriaux propose une amélioration de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, explique Bénédicte Fripiat, directrice générale d'Eqla. Seulement, nous sommes dans une phase transitoire où ces pôles ne sont pas aussi opérationnels et efficaces qu'ils devraient l'être* ».

### PAS DE TRANSCRIPTIONS ADAPTÉES

- ▶ Peu outillés, dépourvus d'une ligne de conduite claire, et souvent pas assez formés aux besoins spécifiques de chaque élève, les Pôles territoriaux font craindre une dégradation de l'accompagnement scolaire des enfants déficients visuels.

Bénédicte Fripiat, directrice générale d'Eqla

« Certains enfants déficients visuels se voient retirer des heures d'accompagnement, notamment lors du passage de l'école primaire au secondaire. De plus, les Pôles territoriaux ne sont pas habilités à faire les démarches pour avoir accès à du matériel spécifique. Autre constat : aucun pôle ne prévoit de prendre en charge l'adaptation et la transcription des cours en braille ou en grands caractères », détaille Bénédicte Fripiat.



Pour toute demande d'interview/témoignage, votre contact presse :

Rafal Naczyk : [rafal.naczyk@eqla.be](mailto:rafal.naczyk@eqla.be) - 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur [www.eqla.be](http://www.eqla.be), et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



LE  
SAVIEZ-  
VOUS

?

## 1 PERSONNE SUR 100

On estime qu'une personne sur 1000 est aveugle en Belgique, tandis qu'une personne sur 100 est malvoyante.

## 100 ENFANTS

Chaque année, Eqla accompagne une centaine d'enfants déficients visuels dans l'enseignement ordinaire en Région bruxelloise et en Wallonie.

## 1 BELGE SUR 5

1 Belge sur 5 pense qu'un enfant déficient visuel ne peut pas suivre les cours dans une classe de l'enseignement ordinaire (source : [enquête Eqla](#), 2020).

Résultat : l'enseignement ordinaire est de plus en plus frileux à accepter des enfants avec une déficience visuelle, tandis que la charge de travail d'associations comme Eqla - qui accompagne 97 élèves aveugles ou malvoyants en FW-B et assure, sur fonds propres, la transcription quotidienne de leurs cours - s'alourdit.

## GÉNÉRATION SACRIFIÉE

En laissant craindre une aide inadaptée aux enfants porteurs d'une déficience visuelle, les Pôles territoriaux envoient un message très préjudiciable : celui que ces enfants n'aient plus leur droit fondamental à une éducation de qualité dans une école ordinaire.

« Sans l'aide personnalisée, il est quasiment impossible d'accueillir sur le long terme et avec un projet global des enfants présentant une déficience visuelle. Le risque, c'est qu'avec le mode de fonctionnement actuel des Pôles, on crée une génération d'élèves déficients visuels qui ne puissent plus accéder à un accompagnement de qualité dans l'enseignement ordinaire. En d'autres termes : une génération sacrifiée », conclut la directrice d'Eqla.

### EN RÉSUMÉ

- + Auparavant, des professionnels issus de l'enseignement spécialisé venaient quelques heures en classe pour accompagner l'élève et faciliter son intégration dans les classes fréquentées par tous les enfants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Ces enfants accédaient ainsi à l'école ordinaire « avec leur handicap ».
- + Des associations comme Eqla qui, depuis plus de 35 ans, accompagne chaque année une centaine d'enfants aveugles et malvoyants dans l'enseignement ordinaire en FW-B, pouvaient collaborer avec l'enseignement spécialisé.
- + Avec les Pôles territoriaux, l'approche est différente. Les pôles territoriaux sont des structures attachées à des écoles spécialisées désignées comme « écoles sièges ». Ces structures interviennent dans les écoles d'enseignement ordinaire avec lesquelles elles coopèrent.
- + « Il revient à chaque pôle d'organiser des accompagnements individuels, s'ils sont jugés nécessaires. Mais chaque pôle a sa propre manière de fonctionner : tous n'ont pas la même connaissance du terrain, certains ne sont pas du tout familiarisés avec la déficience visuelle et les avis qu'ils émettent ne sont pas tous concordants », s'inquiète Bénédicte Frippiat.

### Plus d'infos, reportage et interview :

Bénédicte Frippiat, directrice générale d'Eqla : 0473 59 46 10

Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla : 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur [www.eqpla.be](http://www.eqpla.be), et suivez-nous sur les réseaux sociaux !

